



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 27/10/2023

N/Réf. : WSP20026_715_PUN
Gest. : MB/PYL
V/Réf. : 2286-0029/06/2022-541PU
Corr DPC: Pierre-Yves LAMY
NOVA : 19/PFU/1864403
Corr DU: Noémie HENRION
Louis DE TAEYE

WOLUWE-SAINT-PIERRE. Leybeek, 2 Avenue de Tervueren, 364
(= Dépôt de tram et musée du transport classé depuis le 29/11/2001 /
Inventaire)
**PERMIS UNIQUE: Rénover le dépôt de la STIB (réaménager les
locaux sociaux pour les agents , percer la façade pour des prises d'air
et des installations de chauffage et de ventilation, remplacer une porte
extérieure, pose d'un rangement à vélos et implantation de 8 modules
temporaires)**

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 06/10/2023, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 18/10/2023, concernant la demande sous rubrique.

L'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 novembre 2001 classe comme ensemble les façades et toitures de la maison d'habitation sise 2 rue du Leybeek et du bâtiment de la lampisterie ainsi que les charpentes et murs structurants des remises du dépôt de trams et du Musée du transport urbain bruxellois, sis avenue de Tervueren 364 à Woluwe-Saint-Pierre, en raison de leur intérêt historique et artistique.



Situation patrimoniale sur Brugis ©



Vue aérienne Google Earth©

Historique de la demande

La CRMS a déjà remis un premier avis sur cette demande en date du 29/03/2023 : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/706/WSP20026_706_PUN_Musee_du_Tram.pdf
Dans celui-ci, la CRMS n'était pas favorable aux percements, de grandes dimensions, prévus pour les gaines de prises et sortie d'air qui auraient un impact important et dommageable sur les maçonneries classées. Elle demandait de recourir à des sorties en toiture, les plus discrètes et les mieux intégrées possibles.

Cette solution a été étudiée et présentée en date du 07/07/2023 lors d'une réunion avec la STIB organisée à l'initiative de cette dernière. La CRMS l'a jugée trop impactante visuellement et, puisqu'il paraissait impossible de revoir le dimensionnement (hauteur, encombrement) des cheminées pour des raisons de normes, le retour à la VMC via oculi en façade a semblé la moins mauvaise des solutions, pour autant que l'implantation, les dimensions et la facture des nouveaux éléments s'intègrent de manière maximale, de sorte à se rapprocher au maximum des oculi déjà existants le long du Bovenberg. La CRMS a fort insisté, à cette réunion, pour qu'il soit aussi tenu compte de son avis sur les autres volets du dossier, notamment sur l'extension des locaux sociaux, pour laquelle elle était défavorable au projet.

Le demandeur a par la suite modifié d'initiative le dossier de demande.

Analyse de la demande modifiée

La demande vise toujours les interventions suivantes :

- Extension des locaux sociaux ;
- Déplacement de la forge ;
- Interventions dans le local « tableau de sorties » ;
- Interventions dans le local de chaufferie ;
- Pose d'un range-vélos ;
- Pose de modules temporaires pendant la durée des travaux ;
- Installation d'une pompe à chaleur et d'une centrale de traitement d'air: ce qui nécessite pour chacune une gaine de prise d'air frais et une autre de rejet.

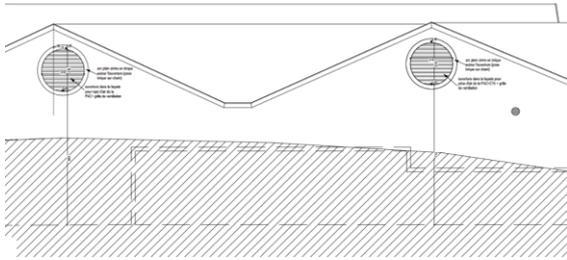
Les seuls changements apportés à la demande initiale du 29/03/2023 concernent les dimensions et le traitement des nouveaux oculi percés pour les gaines de prises et de rejets d'air.

Avis de la CRMS

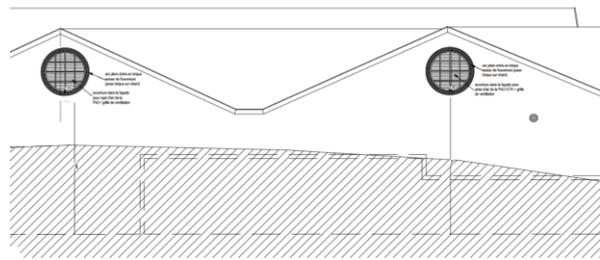
- Sur les propositions qui n'ont pas été modifiées, **la CRMS réitère son avis du 29/03/2023** : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/706/WSP20026_706_PUN_Musee_du_Tram.pdf

Elle insiste fortement sur la nécessité de revoir le projet d'extension des locaux sociaux dans le pour en améliorer la qualité : meilleure écriture architecturale, intégration à la spatialité remarquable du lieu, mise en valeur des structures de la charpente Polonceau et une meilleure habitabilité des espaces.

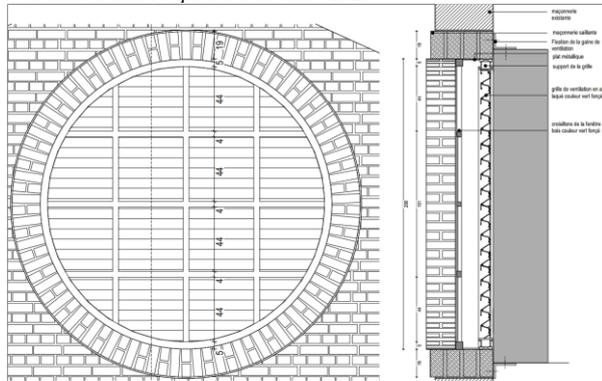
- Sur l'installation d'une pompe à chaleur et d'une centrale de traitement d'air, avec percement de nouveaux oculi



Nouveaux oculi. Proposition de mars 2023



Nouveaux oculi. Proposition d'octobre 2023



Détails des nouveaux oculi. Proposition d'octobre 2023
Images extraites du dossier de demande.



Photo d'un des oculi existant côté Bovenberg

Le traitement des oculi a été revu dans le sens d'une meilleure concordance avec les oculi déjà existants côté Bovenberg (dimensions réduites, croisillons en bois, position des grilles en retrait, pourtour saillant en briques appareillées, etc...). La CRMS valide donc les nouveaux oculi, mais s'interroge sur le choix du vert foncé pour les grilles et croisillons et demande les conditions suivantes :

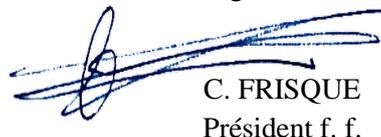
- Sur les croisillons de fenêtre en bois : la couleur vert foncé est-elle basée sur le ton d'origine des croisillons des oculi existant côté Bovenberg ? La CRMS demande de vérifier par sondage sur les croisillons des oculi existants ;
- Sur les grilles de ventilation prévues en alu laqué vert foncé : la CRMS demande plutôt d'utiliser un ton gris foncé ou noir, plus proche de l'aspect sombre des vitrages des oculi existants. D'autant plus s'il s'avère que les croisillons en bois sont vert foncé (ne pas utiliser le même ton pour les grilles de ventilation et les croisillons).

La CRMS réitère son avis défavorable sur l'extension des locaux sociaux. Elle émet un avis favorable pour les autres interventions prévues, sous les conditions suivantes:

- démonter proprement la forge, y compris son socle, la réimplanter dans un cadre permettant de comprendre son contexte et son fonctionnement ;
- utiliser le même ton que les châssis de la lampisterie pour la mise en peinture de la nouvelle porte ;
- positionner et intégrer les conduites aériennes entre la chaudière et les locaux sociaux de manière discrète ;
- soumettre à l'approbation de la DPC un modèle de range-vélos, s'accordant avec l'ensemble classé ;
- vérifier par sondage la teinte d'origine des croisillons existants et l'appliquer aux croisillons des nouveaux oculi ;
- utiliser un ton gris foncé ou noir pour les grilles de ventilations des nouveaux oculi (ne pas utiliser le même ton pour les grilles de ventilation et les croisillons).

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f. f.

c.c. à : pylamy@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;